

Urca : « Jouer pleinement notre rôle de chef de file de l'ESR sur le territoire » (Guillaume Gellé)



© Urca



Écoutez cet article

Powered by Podle

00:00

00:00  

« L'université entend jouer pleinement son rôle de chef de file de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) sur le territoire, pour coordonner les politiques scientifiques. L'enjeu est de convaincre les ONR (Organismes nationaux de recherche) d'investir plus sur les territoires, ce qui n'est pas toujours évident. Ce lien doit s'intensifier pour mieux décliner localement les politiques publiques d'innovation, avec les spécificités de notre territoire, et notre signature qui est la bioéconomie », déclare [Guillaume Gellé](#), président de l'[Urca \(Université de Reims-Champagne-Ardenne\)](#), le 17/10/2023, lors d'un point de rentrée - le dernier de son second mandat.

En 2023, l'université a vu plusieurs projets structurants être retenus dans le cadre d'appels à projets ou lancés : Exebio lauréat d'Excellences, Innorem comme Pôle universitaire d'innovation (en phase d'amorçage pour le moment), Demetere labellisé [Demoes \(Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur\)](#), ou encore plusieurs [AMI \(Appel à manifestation d'intérêt\) CMA \(Compétences et métiers d'avenir\)](#), en santé numérique notamment.

Quant à 2024, ce sera l'année du nouveau contrat d'établissement et de la future offre de formation, en cours de finalisation.

Guillaume Gellé revient aussi sur la situation budgétaire de l'université « liée à une conjoncture nationale compliquée, du fait de la hausse des coûts et des mesures nationales salariales pas totalement compensées par l'État ».

« Le budget de l'Urca est de 263 M€, dont 187 M€ de masse salariale ; les mesures non compensées ont un effet de 2,6 M€ auxquels s'ajoutent des mécanismes de compensation quand le Smic augmente, à la charge des universités (100 k€), la garantie pouvoir d'achat qui coûte 500 k€, ou encore le GVT (Glissement vieillissement technicité). Le budget 2023 présente un résultat négatif, ce qui est une première depuis la sortie du PRE (Plan de retour à l'équilibre) (plan de retour à l'équilibre) » en mars 2018.

Des effectifs stables

Pour cette rentrée, l'université projette un nombre d'étudiants autour de 27 600, « soit en légère hausse de 0,3 %. Même si les flux de néobacheliers continuent de baisser, notre effectif reste stable », indique Guillaume Gellé.

En 2022, l'université avait connu une baisse de 1 000 étudiants inscrits, notamment en licence.

Il note de grandes tendances :

- « nos sites délocalisés tendent à avoir une évolution positive d'effectifs, notamment dans les IUT (Institut universitaire de technologie) du fait de la mise en œuvre du BUT (Bachelor universitaire de technologie)3 (de +15 % à +22 %) ;
- on observe de légères baisses d'effectifs dans trois composantes : -7 % d'étudiants en faculté de sciences, -4 % pour la fac de LLSHS (Lettres langues sciences humaines et sociales) et -2 % pour les Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives) ;
- et une forte hausse de l'apprentissage, de 20 %. »

Évolution à venir de l'offre de formation

L'Urca prépare pour 2024 son contrat d'établissement et sa future offre de formation. Si elle n'est pas encore complètement finalisée, Guillaume Gellé donne les grands principes :

« L'ADN de l'Urca est de permettre à tous les bacheliers de trouver une offre de formation large, répondant à leur demande, donc nous continuerons à proposer cela. La révolution de la future offre de formation résidera plutôt dans l'orientation de certaines formations en fin de licence, pour qu'elles soient plus professionnalisantes, et plus articulées avec les grandes orientations scientifiques de l'université.

On ne s'interdit donc pas d'ouvrir ou de fermer des formations, comme nous le faisons régulièrement ; il se peut aussi qu'on rapproche des offres, comme on l'a fait sur la filière AES (Administration économique et sociale) en 2022. »

Des taux de réussite en hausse

Le président revient aussi sur les mesures mises en place dans le cadre de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants), et qui ont permis aux taux de réussite de progresser à tous les niveaux : +8 points en L1 (Licence 1) entre 2016 et 2022, +10 points en M1 (Master 1) et +12 points en première année de DUT (Diplôme universitaire de technologie)/BUT.

« L'université fait réussir ses étudiants. Certains ont besoin de plus de temps pour cela, et les mesures prévues par la loi ORE entendent justement adapter la formation aux profils des étudiants. L'Urca compte 5 000 étudiants concernés par des dispositifs d'accompagnement, qui peuvent être de l'individualisation des parcours, du tutorat, etc. »

Questionné sur l'impact des « oui si », Emmanuelle Leclercq, VP (Vice-président(e)) formation indique : « C'est parfois relatif, et c'est difficile à mesurer, mais l'essentiel est de pouvoir proposer ce dispositif qui rassure les étudiants. Souvent, c'est la conjonction de plusieurs petits éléments qui fait que l'étudiant ne décroche pas. »

Lutte contre la précarité : « Nous attendons la réforme de l'Etat avec impatience »

« L'Etat a mis 500 M€ sur la table en septembre sur les bourses, et nous attendons les prochaines mesures de la réforme avec impatience. En effet, des étudiants non boursiers sont aussi en difficulté, et doivent souvent travailler à côté, donc il faut trouver des dispositifs pour les accompagner », indique Guillaume Gellé.

Il ajoute que l'Urca a dédié 3,3 M€ à l'amélioration de la vie étudiante en 2023, en partie issus de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) (1,7 M€). Ces moyens ont servi à soutenir l'épicerie solidaire Agoraé, l'achat de kits d'hygiène, d'ordinateurs portables, à créer des emplois étudiants, ou encore à développer des mesures pour la santé des étudiants, notamment mentale.

Budget : « Nous cherchons des sources d'économies sur tous les postes »

Interrogé pour savoir s'il craignait que l'Urca connaisse un nouveau plan de rétablissement de l'équilibre financier, comme elle avait connu entre 2016 et 2018, après trois années d'exercices déficitaires, le président de l'université répond : « Ce PRE était lié à un problème de gestion de l'université. Le problème actuel est tout autre, puisqu'il est lié à des décisions nationales. Nous n'avons donc pas de craintes par rapport à un éventuel PRE. »

« En revanche, la diminution de nos capacités de financement nous amènera à réduire la voilure de nos activités, donc on se demande sur quoi on devra prioriser, qu'est-ce qu'on devra arrêter. La question de l'équilibre se posera de façon évidente si ces difficultés devaient durer dans le temps. »

Il ajoute que pour 2024, l'Urca « a les moyens d'assurer la soutenabilité d'un budget qu'elle présentera en déficit, car nous avons fait le choix de ne pas renoncer à notre campagne d'emploi ».

« Mais sur le fonctionnement, il est clair que nous cherchons des sources d'économies sur tous les postes - nous avons demandé à tout le monde de faire des efforts, sur les déplacements, les matériels, les événements qu'on a réévalués, etc. Ces économies sont nécessaires pour compenser la hausse de l'énergie (+2,5 M€ en 2023), l'inflation, ou encore les dépenses liées à la sécurité où nous sommes passés de 200 k€ de dépenses à 1 M€ en trois ans. »

« Ne pas économiser sur l'avenir »

« Nous sommes dans une position qui doit être transitoire : il est nécessaire que l'État finance les mesures qu'il prend, pour assurer la pérennité du fonctionnement de nos universités. Il faut que dans notre pays, le Gouvernement, considère les universités comme un investissement dans la jeunesse, dans la recherche, le savoir ; on ne peut pas économiser sur l'avenir. Si on veut transformer le pays, réindustrialiser le territoire, il faut que les universités soient au cœur du dispositif. Sinon elles devront faire des choix, et ça veut dire quoi : former moins de médecins ou d'enseignants ? »

Recherche et innovation : après les appels à projets, la mise en œuvre

Sélectionné par l'État dans le cadre de l'appel à projets Excellences (vague 2), le projet Exebio porté par l'Urca s'est structuré en 2023 avec le recrutement de postes dédiés et le déploiement des premières actions.

« L'année 2024 permettra la création d'un institut interdisciplinaire en bioéconomie durable, leader au niveau européen et international, qui contribuera à apporter des solutions face aux défis environnementaux et sociétaux, liés aux transitions écologiques et climatiques », indique l'université.

Autre succès : Innorem, retenu comme Pôle universitaire d'innovation pour une phase d'amorçage. « La dernière mouture du projet a été déposée à l'ANR (Agence nationale de la recherche) le 10/10, et donc nous espérons un lancement officiel prochain », indique Christophe Clément, premier VP.

Le projet Divresca, lauréat de l'AAP (Appel à projets) ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), doit venir « renforcer la démarche » de l'université, avec en premier lieu la création d'une équipe dédiée au montage des projets européens pour accompagner les E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) et chercheurs.

Par ailleurs, l'université poursuit le déploiement de Demetere, lauréat de l'AAP Demoes, qui comprend un volet recherche : « Deux sujets de thèse ont été définis : le premier sur la gestion des connaissances dans le métavers pour répondre aux défis industriels futurs et le second sur l'usage du jumeau numérique dans la construction des connaissances en transition industrielle. »

L'université a aussi pourvu trois chaires de professeur junior « qui par leur recrutement, notamment d'enseignants-chercheurs venant de l'étranger, apportent un regard extérieur intéressant pour l'université » indique Guillaume Gellé :

- ECOBIOECO : Économie de la bioéconomie ;
- CRAMPON : Chimie sous rayonnement appliquée aux monomères et polymères d'origine naturelle ;
- MICRO3B : Microbiomes bactériens bénéfiques et biocontrôle - Biological control and beneficial bacterial microbiome

Enfin, sur le plan européen, l'Urca s'est vue confier dans le cadre de l'alliance européenne Invest, qu'elle a rejoint en 2023 comme partenaire à part entière, la création d'un centre d'excellence en recherche, développement et innovation autour du développement durable et recevra à ce titre un budget prévisionnel de 1,6 M€. « Cela ajoute la dimension recherche à ces alliances au départ plus centrées sur la mobilité des étudiants et personnels », précise le président.

Immobilier : 160 M€ investis en dix ans ; la dévolution en cours

« En dix ans, notre université aura investi 160 M€ sur l'immobilier universitaire, sachant qu'elle n'a pas bénéficié du plan campus », déclare Guillaume Gellé.

Parmi les bâtiments mis en service en 2023 : le campus santé, pour 14,45 M€ et l'ESIReims pour 7,2 M€, tous deux dans le cadre du CPER (Contrat de plan État-région). Mais aussi depuis la rentrée, une nouvelle résidence étudiante du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) composée de 150 logements, sur un terrain cédé par l'université au Crous.

Interrogé par News Tank sur la demande par l'Urca de la dévolution du patrimoine, alors que le récent rapport d'évaluation du Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de l'université pointait un sous-dimensionnement de la direction immobilière (voir ci-dessous), Guillaume Gellé indique :

« Dans notre demande de dévolution, nous avons proposé une montée en puissance pour la direction de l'immobilier, et de fait nous l'avons inscrit dans notre futur Comp (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance). La dernière visite de l'inspection générale aura lieu en fin d'année, pour ensuite passer à une ultime phase que nous espérons rapide.

Nous avons proposé notre SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) au CA (Conseil d'administration) de septembre après qu'il a reçu un avis favorable de la DIE (Direction de l'immobilier de l'Etat) de la région Grand Est. Nous sommes donc confiants sur le sujet de la dévolution. »

Ce que recommande le Hcéres à l'Urca

Dans son rapport d'évaluation de l'Urca, publié le 19/09/2023, le Hcéres met en avant plusieurs points forts et faiblesses de l'université.

Ainsi, l'Urca « définit clairement son positionnement en cohérence avec les enjeux du territoire. Située à l'ouest de la région Grand-Est et proche de la région parisienne, elle a su affirmer une identité en tenant compte des forces économiques locales, qui reposent essentiellement sur l'agriculture (dont le volet viticole), la métallurgie et le textile. Ce positionnement se traduit par une stratégie partagée avec les partenaires du site, collectivités territoriales et partenaires académiques.

»L'Urca a défini des priorités en matière de recherche, structurées autour de ses quatre pôles scientifiques d'application, avec l'assentiment de l'ensemble de la communauté universitaire et de ses partenaires : agro-sciences, environnement, biotechnologies et bioéconomie, santé, sciences humaines et sociales et sciences du numérique et de l'ingénieur. Et elle déploie sur le territoire une offre de formation cohérente avec la stratégie de l'établissement, en phase avec une coordination de site efficiente.«

En revanche, le Hcéres estime que «le pilotage des missions n'est pas assez soutenu pour permettre à l'Urca d'atteindre une visibilité internationale, tant en recherche qu'en formation, et pour produire des résultats substantiels en matière de partenariats avec les entreprises et d'innovation. Ainsi les activités de valorisation et de transfert ne sont pas structurées autour d'objectifs clairs permettant d'obtenir des résultats substantiels. Quant au pilotage des formations, il gagnerait à être sensiblement amélioré. Il ne permet pas encore à l'Urca de déployer une offre de formation structurée en blocs de compétences.«

Enfin, »l'organisation et la gouvernance souffrent encore du manque d'intégration de certaines composantes au projet stratégique global de l'établissement."

Poursuivre le travail engagé pour doter l'Urca d'outils de pilotage efficaces, notamment en matière de RH, de SI et d'immobilier :

- Améliorer la gestion globale du système d'information sur les volets essentiels de la recherche et de l'immobilier.
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences en matière de ressources humaines.
- Consolider la direction immobilière, insuffisante actuellement pour obtenir la dévolution du patrimoine immobilier à laquelle aspire l'établissement. Cette direction aurait besoin d'être restructurée au sein des services administratifs pour être mise en cohérence avec les ambitions et les objectifs de l'établissement en la matière.

Consolider et clarifier l'articulation entre centre, composantes et pôles scientifiques d'application. Le rôle des quatre pôles scientifiques d'application récemment créés n'est pas encore suffisamment précis dans les processus de décision et d'attribution des moyens. La communication interne sur ce point devrait être renforcée afin que tous les acteurs comprennent et acceptent la répartition des missions.

Renforcer les services administratifs et poursuivre leur restructuration en cours, notamment en rendant l'organigramme des services centraux plus opérationnel, et inscrire cette structuration au sein d'une démarche qualité coordonnée à l'échelle de l'établissement. Même si le pilotage de l'Urca s'est amélioré durant la période d'évaluation, les services administratifs peinent à retrouver un niveau d'efficacité suffisant après la lourde période de redressement financier qui s'est achevée en 2019.

Définir un projet stratégique en matière d'internationalisation pour développer les mobilités et les projets collaboratifs d'envergure ; cibler des partenaires peu nombreux et en phase avec les thématiques phares de l'établissement.



Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Catégorie : Universités

Adresse du siège

9 boulevard de la Paix
51096 Reims Cedex France

Général

| | |
|-----------------------------|---|
| Date de création | 1967 |
| Statut | EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) |
| Tutelles | Ministère chargé de l'ESR |
| Implantations (dont siège) | Reims (siège) et des antennes à Troyes, à Châlons-en-Champagne, Chaumont et à Charleville-Mézières |
| Composantes | <ul style="list-style-type: none"> • UFR Lettres et Sciences Humaines • UFR Sciences économiques, Sociales et de Gestion • UFR Droit et Science politique • UFR Sciences exactes et naturelles • UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives • UFR Médecine • UFR Pharmacie • UFR Odontologie • École supérieure du professorat et de l'éducation • École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims • Institut universitaire de technologie de Reims • Institut universitaire de technologie de Troyes • Institut de formation technique supérieur • Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne |
| Regroupement d'appartenance | Association de l'Urca avec 17 établissements |
| Présidence | Président : Guillaume Gellé |

Effectifs étudiants

| | |
|---------|--------|
| 2006-07 | 21 634 |
| 2007-08 | 21 148 |
| 2008-09 | 22 539 |
| 2009-10 | 22 477 |
| 2010-11 | 21 717 |
| 2011-12 | 21 825 |

| | |
|---------|--------|
| 2012-13 | 21 917 |
| 2013-14 | 22 870 |
| 2014-15 | 23 485 |
| 2015-16 | 24 632 |
| 2016-17 | 22 984 |
| 2017-18 | 23 126 |
| 2018-19 | 23 581 |
| 2019-20 | 27 121 |
| 2020-21 | 27 606 |

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

| | |
|---------|-----|
| 2021-22 | 175 |
| 2020-21 | 181 |
| 2019-20 | 157 |
| 2018-19 | 139 |
| 2017-18 | 117 |
| 2016-17 | 126 |
| 2015-16 | 91 |
| 2014-15 | 80 |
| 2013-14 | 100 |
| 2012-13 | 108 |

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

| | |
|---------|-----|
| 2021-22 | 794 |
| 2020-21 | 789 |
| 2019-20 | 786 |
| 2018-19 | 793 |
| 2017-18 | 803 |

| | |
|---------|-----|
| 2016-17 | 836 |
| 2015-16 | 850 |
| 2014-15 | 853 |
| 2013-14 | 841 |
| 2012-13 | 838 |
| 2011-12 | 835 |
| 2010-11 | 849 |

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

| | |
|---------------------|----------|
| Budget initial 2023 | 227,5 M€ |
| 2022 | 212,9 M€ |
| 2021 | 205,9 M€ |
| 2020 | 199,8 M€ |
| 2019 | 199,4 M€ |
| 2018 | 195,5 M€ |
| 2017 | 191,1 M€ |
| 2016 | 186,3 M€ |
| 2015 | 186 M€ |
| 2014 | 184,5 M€ |
| 2013 | 183,3 M€ |
| 2012 | 179,6 M€ |

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

| | |
|---------------------|----------|
| Budget initial 2023 | 183,3 M€ |
| 2022 | 174,8 M€ |
| 2021 | 168,5 M€ |
| 2020 | 165,7 M€ |

| | |
|------|----------|
| 2019 | 163,0 M€ |
| 2018 | 158,9 M€ |
| 2017 | 160,8 M€ |
| 2016 | 161,2 M€ |
| 2015 | 159,8 M€ |
| 2014 | 156,0 M€ |
| 2013 | 152,6 M€ |
| 2012 | 147,4 M€ |
| 2011 | 146,1 M€ |
| 2010 | 19,8 M€ |

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

| | |
|---------------------|-------|
| Budget initial 2023 | 9,7 |
| 2022 | 64,5 |
| 2021 | 58,3 |
| 2020 | 59,3 |
| 2019 | 62,6 |
| 2018 | 55,3 |
| 2017 | 41,9 |
| 2016 | 34,7 |
| 2015 | 30,0 |
| 2014 | 37,2 |
| 2013 | 51,6 |
| 2012 | 63,9 |
| 2011 | 54,3 |
| 2010 | 196,6 |

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences

Vague 2 (2022) : 21,7M€

AMI Demoes (2021)

Projet Demeteres : 6,5M€

AMI CMA

Vague 1 (2022) : 191141€ pour 1 projet

Vague 2 (2022) : 1,1M€ pour 1 projet

Fiche n° 2201, créée le 20/06/2014 à 05:51 - Màj le 20/06/2014 à 17:52

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »